

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE



BOURDEAU

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Absents	1
Pouvoirs	0
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
24 février 2022

Date d'affichage
24 février 2022

Avis 2022_06

**Budget Principal :
Ouverture de crédits
d'investissement 2022**

Envoyé en préfecture le 10/03/2022

Reçu en préfecture le 10/03/2022

Affiché le

ID : 073-217300508-20220303-DELIB202206-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 03 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

Etaient présents : Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON, Martine BEGET, Loïc BELINGHERI, Jean-Claude CARPENTIER, Jean-Claude DIJOUR, Jean-Marc DRIVET, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Chantal RYON, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

Pouvoirs : Néant

Absent excusé : Frédéric DUQUESNEL

Secrétaire de séance : Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

Il est rappelé que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, décider de mandater et de payer des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir des crédits par anticipation pour le règlement des dépenses d'investissement suivantes :

Article	Désignation	Section	Sens	Proposé	Voté
2188	Défibrillateur	Invest.	D	2 500.00 €	2 500.00 €
2031	Etude Sage	Invest.	D	4 605.00 €	4 605.00 €
				7 105.00 €	7 105.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à effectuer les opérations de paiement ci-dessus avant l'adoption du Budget Primitif de cet exercice,
- **VOTE** les ouvertures de crédits nécessaires
- **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2022 lors de son adoption

Fait et délibéré en séance.
Suivent les signatures au registre,

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

